

Les plus-values historiques après donation seront exonérées



Il n'y a plus lieu de se presser pour réaliser des donations d'actifs financiers avant l'entrée en vigueur de la taxe sur les plus-values le 1^{er} janvier 2026. ©Shutterstock

Une correction du texte de la taxe sur les plus-values permet aux bénéficiaires d'une donation faite à partir de 2026 d'invoquer la valeur au 31 décembre 2025.

PHILIPPE GALLOY

17 octobre 2025 13:52

Fiscalité de l'épargne et des placements



[Découvrez toutes les informations sur votre projet ici.](#)

Bonne nouvelle pour ceux qui recevront une donation après 2025. D'après nos informations, **le projet de loi instaurant une taxe sur les plus-values autorisera finalement les bénéficiaires de donations d'actifs financiers à invoquer la valeur de ces actifs au 31 décembre 2025**, ce qui permettra d'exonérer l'éventuelle plus-value historique. Grâce à cette modification du texte en projet, il n'y aurait plus lieu de hâter les donations envisagées pour les réaliser avant 2026.

Pour rappel, pour l'application de la future taxe, le montant de la plus-value sera la différence entre, d'une part, le prix de l'actif financier au moment de sa vente et, d'autre part, son prix au moment de l'acquisition à titre onéreux. Toutefois, **on exonérera les plus-values dites "historiques", c'est-à-dire l'accroissement de valeur entre le moment de l'acquisition et la date d'entrée en vigueur de la taxe**, soit le 1^{er} janvier prochain. Pour les actifs financiers acquis avant 2026, la plus-value pourra donc être la différence entre le prix de l'actif financier au moment de sa vente et sa valeur au 31 décembre 2025.

"Les plus-values sur des actifs acquis avant le 1er janvier 2026 s'entendent de la différence entre le prix reçu et la valeur de ces actifs au 31 décembre 2025, dans le chef du contribuable ou de son prédécesseur en droit."

PROJET DE LOI MODIFIÉ

L'ancienne version du projet de loi était problématique pour le bénéficiaire d'une donation d'actifs financiers. En effet, comme il n'était pas propriétaire de ces actifs au 31 décembre 2025, le texte ne lui permettait pas de se référer à la valeur à cette date pour le calcul de la plus-value. Il risquait donc de devoir se référer à la valeur lors de l'acquisition par le donateur, potentiellement bien plus faible et engendrant donc une plus-value nettement plus élevée. La donation risquait donc d'aboutir à une taxation de la plus-value historique.

Pire: la date d'acquisition par le donateur étant susceptible d'être très lointaine dans le passé, **le donataire (celui qui reçoit la donation) risquait de ne pas pouvoir prouver le prix d'acquisition par le donateur** et s'exposait donc à une taxe sur tout le prix de revente des actifs, le fisc risquant de considérer l'intégralité de ce prix comme une plus-value!

LIRE AUSSI

[La taxe sur les plus-values incite à faire une donation avant 2026](#)

La modification du texte permet au bénéficiaire d'une donation de se référer à la valeur au 31 décembre 2025.

Modification du projet de loi

Heureusement, le projet de loi vient d'être amendé dans un sens favorable aux bénéficiaires de donations. Le texte en projet prévoit désormais que "les plus-values sur des actifs financiers acquis avant le 1^{er} janvier 2026 s'entendent de la différence positive entre le prix reçu en rémunération des actifs financiers

cédés et la valeur de ces actifs financiers au 31 décembre 2025, dans le chef du contribuable ou de son prédécesseur en droit".

CONSEIL

Exigez le meilleur pour vos finances personnelles.

Inscrivez-vous à notre newsletter «Conseil d'argent».

JE M'INSCRIS

Envoi quotidien (lu.-ve.) par e-mail - Désinscription en un seul clic

Cette référence au prédécesseur en droit permet au bénéficiaire d'une donation de se référer à la valeur au 31 décembre 2025, même s'il n'était pas le détenteur des actifs financiers à cette date.

Prenons le cas d'un donateur ayant acheté des actions à un cours de 100 euros en 2020. Le 31 décembre 2025, ces actions valent 900 euros. Le 2 janvier, les actions sont données alors qu'elles valent 1.000 euros. Puis, le donataire vend les actions à 1.500 euros.

Grâce à la modification du projet, la plus-value taxable ne sera pas de 1.400 euros (différence entre le prix de vente et le prix d'acquisition à titre onéreux) mais bien de 600 euros (différence entre le prix de vente et la valeur au 31 décembre 2025).

LIRE AUSSI

Une donation est possible jusqu'à son lit de mort

En cas de donation à partir de 2026, il est recommandé d'identifier, dans l'acte de do-

nation, le prix et la date d'acquisition par le donateur.

Le donataire tout de même pénalisé

Il n'en reste pas moins que le bénéficiaire d'une donation d'actifs financiers sera tout de même pénalisé à l'avenir. En effet, **la valeur des actifs**

financiers qu'il recevra par donation sera toujours sous la menace d'une épée de Damoclès: en cas de revente, c'est à lui, donataire, qu'il incombera de payer la taxe sur la plus-value remontant soit au 31 décembre 2025, soit à l'acquisition par le donateur à partir de 2026, au lieu de ne payer qu'une taxe sur la plus-value à partir du moment de la donation.

Dans notre exemple, le donataire ne pourra donc pas invoquer une plus-value de seulement 500 euros, quand bien même la valeur des actions au moment où il les avait reçues, le 2 janvier, était de 1.000 euros, et leur valeur au moment de la revente de 1.500 euros.

Par conséquent, **les donateurs qui voudraient éviter à la personne gratifiée de devoir payer une plus-value sur l'accroissement de valeur antérieur à la donation pourraient avoir intérêt à préférer vendre** leurs actifs financiers et à donner le produit de la vente, au lieu de céder les actifs financiers eux-mêmes.

LIRE AUSSI

Comment faire une donation et quels sont les coûts?

Par ailleurs, en cas de donation d'actifs financiers acquis à partir de 2026, **il sera recommandé d'identifier, dans l'acte de donation, le prix et la date d'acquisition par le donateur**, preuve à l'appui. Histoire d'éviter de devoir payer une taxe sur l'intégralité du prix de vente et non uniquement sur la plus-value par rapport au prix d'acquisition.

Source: L'Echo

10

Actualités

- 1 [Les plus-values historiques après donation seront exonérées](#)
- 2 [L'État exonéré de responsabilité en cas de taxe mal ficelée](#)
- 3 [Voici comment éviter un avertissement-extrait de rôle en votre défaveur](#)